

25 NOVEMBRE 2025 : JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU TRAVAIL AUSSI, IL FAUT DES ACTES ET DES MOYENS !

Les violences faites aux femmes au travail sont massives. Ainsi elles touchent les femmes de toutes professions, du secteur privé comme public et de toutes catégories socioprofessionnelles.

Aujourd'hui encore : **9% des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail, 30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail et 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.** Pour celles qui parlent, c'est souvent la double peine : 40% estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement.

De trop nombreux employeurs, qu'ils soient publics ou privés, ne respectent pas leurs obligations relatives à la santé et sécurité des travailleuses et des travailleurs en matière de prévention, de protection des victimes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Ainsi dans le domaine du travail, il est urgent de franchir de nouvelles étapes en matière de prévention, d'obligations et de sanctions pour lutter contre ces violences et renforcer la protection des victimes.

Le lieu de travail doit pouvoir être une ressource pour la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, par la mise en œuvre de mesures spécifiques et la prise en charge, par le service social du travail de l'entreprise, de l'accompagnement de la victime.

Les violences sexistes et sexuelles au travail ne sont pas une fatalité

TRANSFORMER LE TRAVAIL, C'EST TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ TOUT ENTIÈRE !

